AR Prefecture LLES - REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022

013-241300375-20221027-DEL179_2022-DE

Reçu le 28/10/2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24130037500128

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT AUTRE CC VALLEE DES BAUX ALPILLES

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE CHATEAURENARD

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Décision modificative (projet de budget) 1 (3)

BUDGET: REGIE TOURISME (3)

ANNEE 2022

⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé: M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

⁽²⁾ Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

013-241300375-20221027-DEL179_2022-DE Reçu le 28/10/2022

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	33
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	34
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	35
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	36
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	37
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	38
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	39
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	40
B1.7 - Etat des engagements reçus	41
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	42
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	43
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	44
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	46
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	47
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	48
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	49

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

AR Prefecture O13-241300375-20221027-DEL179-2022-DE Recu le 28/10/2022 MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).
- V Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

CC VALLEE DES BAUX ALPI LES - REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2 AR Prefecture	2022
013- 241300375-20221027-PEL179-2022-PE Regul le 28/10/2022 II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
VU∉ D'ENSEMBLE	A1

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	13 380,00	13 380,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T	002 RESULTAT D'EXPLOITATION	(si déficit)	(si excédent)
s	REPORTE (2)	0,00	0,00
R	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	13 380,00	13 380,00
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)
T	(2)	0,00	0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00
-		TOTAL	
F			

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

13 380,00

13 380,00

TOTAL DU BUDGET (3)

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022 AR Préfecture

1010			
U L 3 -	<u> </u>		
I Book	II - PRESENTATION	I GENERALE DU BUDGET	i II
Reçu	TE 28/10/2022 II TRECENTATION	I CENERALE DO DODOLI	
	SECTION D'EXPI	OITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1) I	réaliser N-1 (2) II	nouvelles	III	IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	203 920,00	0,00	13 370,00	0,00	217 290,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	495 632,00	0,00	60 000,00	0,00	555 632,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 860,00	0,00	0,00	0,00	2 860,00
Т	otal des dépenses de gestion des services	702 412,00	0,00	73 370,00	0,00	775 782,00
66	Charges financières	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		10,00	0,00	10,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses réelles d'exploitation	704 212,00	0,00	73 380,00	0,00	777 592,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	154 278,90		-60 000,00	0,00	94 278,90
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	24 016,20		0,00	0,00	24 016,20
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses d'ordre d'exploitation	178 295,10		-60 000,00	0,00	118 295,10
	TOTAL	882 507,10	0,00	13 380,00	0,00	895 887,10

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 895 887,10

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1 (2) II	nouvelles	III	IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	170 000,00	0,00	13 380,00	0,00	183 380,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	605 950,00	0,00	0,00	0,00	605 950,00
-	Total des recettes de gestion des services	779 450,00	0,00	13 380,00	0,00	792 830,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
T	otal des recettes réelles d'exploitation	779 450,00	0,00	13 380,00	0,00	792 830,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes d'ordre d'exploitation	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	779 450,00	0,00	13 380,00	0,00	792 830,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 103 057,10 =

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 895 887,10

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	118 295,10
D'INVESTISSEMENT (8)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022 AR Préfecture

013-241300375-20221027-DEL179_2022-DE Reçu le 28/10/2022

(1) Cf. Modalités de vote I.

2) inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 DI 040*.

AR Prefecture CC VALLEE DES BAUX ALPI LLES - REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022

| 013-241300375-20221027-DEILT/9-2022-DEILT/

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1	nouvelles		
		I	(2) II		III	IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	12 312,00	0,00	0,00	0,00	12 312,00
21	Immobilisations corporelles	21 587,60	0,00	0,00	0,00	21 587,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	415 833,10	0,00	0,00	0,00	415 833,10
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	449 732,70	0,00	0,00	0,00	449 732,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	des dépenses réelles d'investissement	449 732,70	0,00	0,00	0,00	449 732,70
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	18 000,00		0,00	0,00	18 000,00
Tota	l des dépenses d'ordre d'investissement	18 000,00		0,00	0,00	18 000,00
	TOTAL	467 732,70	0,00	0,00	0,00	467 732,70

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 12 281,66 =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 480 014,36

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1	nouvelles		
		I	(2) II		III	IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	184 116,65	0,00	60 000,00	0,00	244 116,65
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	184 116,65	0,00	60 000,00	0,00	244 116,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	61 100,00	0,00	0,00	0,00	61 100,00
106	Réserves (7)	38 502,61	0,00	0,00	0,00	38 502,61
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	99 602,61	0,00	0,00	0,00	99 602,61
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles d'investissement	283 719,26	0,00	60 000,00	0,00	343 719,26
021	Virement de la section d'exploitation (4)	154 278,90		-60 000,00	0,00	94 278,90
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	24 016,20		0,00	0,00	24 016,20
041	Opérations patrimoniales (4)	18 000,00		0,00	0,00	18 000,00
Tota	l des recettes d'ordre d'investissement	196 295,10		-60 000,00	0,00	136 295,10
	TOTAL	480 014,36	0,00	0,00	0,00	480 014,36

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 480 014,36

AR Prefecture

AR Prefecture

AR Prefecture

pres

correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le

013-241300375-20221027-DEL179_2022-DE Reçu ເປຣາຊາຊີເຮັກວ່າ ທີ່ປະຕິບໍລິດທີ່ et voté en équilibre, des ressources pr

> AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

118 295,10

remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE $023 = RI \ 021$; DI $040 = RE \ 042$; RI $040 = DE \ 042$; DI $041 = RI \ 041$; DE $043 = RE \ 043$.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

Pour information:

- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

AR Prefecture CC VALLEE DES BAUX ALPI LLES - REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022

1010			
10T3-	241300372-20221027-DELLL79-2022-DE - C	OFNEDALE DU DUDOFT	
Recu	1e 28/10/2022 - PRESENTATIO	GENERALE DU BUDGET	
1			D4
I .	BALANCE G	NERALE DU BUDGET	ВΙ

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	13 370,00		13 370,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	60 000,00		60 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66 67 68	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00 0,00 10,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 10,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		-60 000,00	-60 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	73 380,00	-60 000,00	13 380,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 13 380,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 21 22 23 26 27 28 29	Immobilisations incorporelles (6) Immobilisations corporelles (6) Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations (reprises) Dépréciation des immobilisations	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁵⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022 AR Préfecture

1010			
10T3-	<u> </u>		
I D a a	II - PRESENTATION	GENERALE DU BUDGET	
Reçu	<u> 1 16 28/10/2022 </u>	I CLINEIVALE DO DODOLI	
1	BALANCE CE	NEDALE DIL BUDGET	P2
1	BALANCE GENERALE DU BUDGET B2		

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	13 380,00		13 380,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	13 380,00	0,00	13 380,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 13 380,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	60 000,00	0,00	60 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		-60 000,00	-60 000,00
	Recettes d'investissement – Total	60 000,00	-60 000,00	0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

AFFECTATION AUX COMPTES 106 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 0,00

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022 AR Préfecture

013-241300375-20221027-DEL179_2022-DE Reçu le 28/10/2022

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) von liste des operations à ordre.

- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

AR Prefecture CC VALLEE DES BAUX ALPI LLES - REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	203 920,00	13 370,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	36 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	10 400,00	7 000,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	8 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	15 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	900,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	9 115,00	5 000,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	1 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	7 785,00	0,00	0,00
6168	Autres	440,00	0,00	0,00
617 618	Etudes et recherches Divers	2 000,00 2 400,00	0,00 1 370,00	0,00 0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	100,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	10 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	12 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	5 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	30 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	1 500,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	7 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	8 150,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 300,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 700,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	2 330,00	0,00	0,00
6288	Autres	19 000,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	200,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	495 632,00	60 000,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	178 000,00	0,00	0,00
6332 6338	Cotisations versées au F.N.A.L. Autres impôts, taxes sur rémunérations	973,00 1 450,00	0,00 0,00	0,00 0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	216 771,00	60 000,00	0,00
6412	Congés payés	2 000,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	5 000,00	0,00	0,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	6 189,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	58 851,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	5 541,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	11 571,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	7 892,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	690,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	704,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 860,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	2 760,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	0,00	0,00
TOTAL =	= (011 + 012 + 014 + 65)	702 412,00	73 370,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	800,00	0,00	0,00
6688	Autre	800,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	10,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	10,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
Т	OTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	704 212,00	73 380,00	0,00
022		454 070 00	-60 000,00	0.00
023 042	Virement à la section d'investissement Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	154 278,90 24 016,20	0,00	0,00 0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	24 016,20 24 016,20	0,00	0,00
•	S PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION	178 295,10	-60 000,00	0,00
	<u>D'INVESTISSEMENT</u>	+		
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture CC VALLEE DES BAUX ALPI LLES - REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022 013-2413@Aap75-20 221027-DEL179**_Líbehé PF** Budget de **Propositions** Vote (4) Reçi l'exercice (2) nouvelles (3) TATAL NEC NEDENCEC NADADE -60 000,00 178 295,10 0,00 TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 882 507,10 13 380,00 0,00 (= Total des opérations réelles et d'ordre)

	<u> </u>
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	13 380,00

+

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

	AR Prefecture	1		
012		1		
013- Recu	le 28/10/2022	E DU BUDGET		III
1 -,,		TION DETAIL DES DEC	ETTEC	Λ2

CÇ VALLEE DES BAUX ALPI LES - REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	3 500,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	3 500,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	170 000,00	13 380,00	0,00
706	Prestations de services	150 000,00	13 380,00	0,00
707	Ventes de marchandises	20 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	605 950,00	0,00	0,00
753	Reversement taxe de séjour	600 000,00	0,00	0,00
7581	FCTVA	450,00	0,00	0,00
7588	Autres	5 500,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	779 450,00	13 380,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	779 450,00	13 380,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	779 450,00	13 380,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	13 380,00

Détail du calcul des ICNE au c	ompte 7622 (11)
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE~042 = DI~040, RE~043 = DE~043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

AR Prefecture CC VALLEE DES BAUX ALPI LLES - REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	12 312,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	12 312,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	21 587,60	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	3 587,60	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	18 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	415 833,10	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	397 833,10	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	18 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	449 732,70	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	449 732,70	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	18 000,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	18 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	18 000,00	0,00	0,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	467 732,70	0,00	0,00

	-
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
•	

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ cf. Modalités de vote, I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

⁽⁸⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR Prefecture CC VALLEE DES BAUX ALPI LLES - REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022

 013-241300375-20221027-DEL179_2022-DE
 III - VOI E DU BUDGET
 III

 SECTION D'INVESTISSE MENT - DETAIL DES RECETTES
 B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	184 116,65	60 000,00	0,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	184 116,65	60 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	184 116,65	60 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	99 602,61	0,00	0,00
10222	FCTVA	61 100,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	38 502,61	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	99 602,61	0,00	0,00
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	283 719,26	60 000,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	154 278,90	-60 000,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	24 016,20	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	17 129,08	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	3 505,36	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 299,76	0,00	0,00
28188	Autres	82,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	178 295,10	-60 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	18 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	18 000,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	196 295,10	-60 000,00	0,00
TOTAL DES	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	480 014,36	0,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (9)		0,00
	+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)		0,00
	=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ cf. Modalités de vote, I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

⁽⁷⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR Prefecture DES BAUX ALPI	LES - REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022	
013- 241300375-20221027-DEL179_2022-DE Reculle 28/10/2022	E DU BUDGET	III
	D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

Cet état ne contient pas d'information.

			AR				е	ctu	ıre				,	
013- Reçu	24. 1	1.30 e 2	0375 8/10	-2(/2(22	210	Ž	7-DE	L179	<u>_202</u>	2-de			00'0
	>	A1.1			Encourse rostant dû	Elicouis lestain du								
				oursements N-1		Remboursement du tirage								00'0
		TRESORERIE	IE (1)	Montant des remboursements N-1		Intérêts (3)								00'0
		DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	CREDITS DE TRESORERIE (1		Montant dos tirados N.1	Molitain des tilages N-1								00'0
) - 2022	IV – ANNEXES		A1.1 – DETAIL DES CRED		Montant maximum autorisé	au 01/01/N								00'0
rojet de budget		I – ETAT DE	A1.1	Date de la	décision de	réaliser la ligne	de trésorerie (2)							
CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022		ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE –			Nature	(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement	51928 Autres avances de trésorerie	51931 Lignes de trésorerie	51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt	5194 Billets de trésorerie	5198 Autres crédits de trésorerie	519 Crédits de trésorerie (Total)

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont compte 6618.

					P:	refectur	e			7																						
013- Reçu	24.	1.3 (e 2	037 8/1	5 -2 .0/2	20.	Cate 2 Ca	.79_2	022-1	压																							
	2	A1.				Possibilité de rembour- sement anticipé O/N																										
•						Profil d'amor- tissement (7)																										
						Pério- dicité des rembour- sements (6)																										
						Devise																										
322		DETTE	ú	6		Taux initial sau Taux aux actuariel																										
ıdget) - 2(DE	10 of 46	2 2 2	L	Taux Niveau de taux (5)																										
(projet de bu		NATURE	7737	rigine du contrat	מווס מח סווומ	Index (4)																										
ME - DM		ON PAR	יבבבם י	dettes à l'or	- Company	Type de taux d'intérêt (3)																										
X ALPILLES - REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022	 	- REPARTITION PAR NATURE		A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) Emprunts et dettes à l'origine du contrat	Emprunts et	Emprunts e	Nominal (2)	00'0	00'00	00'0	00'00	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0											
	IV – VI	Ш						Date du premier rembour- sement																								
CC VALLEE DES BAUX ALPILLE		ETAT DE L		. NELAN III						-			-	-				-	-		Date d'émission ou date de mobilisation (1)											
CC VAL		J BILAN -		71.4		Date de signature																										
		ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETT				Organisme prêteur ou chef de file																										
						Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	163 Emprunts obligataires (Total)	164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)	1641 Emprunts en euros (total)	1643 Emprunts en devises (total)	16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)	165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)	167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)	1675 Dettes pour METP et PPP (total)	1678 Autres emprunts et dettes (total)	168 Emprunts et dettes assimilés (Total)	1681 Autres emprunts (total)	1682 Bons à moyen terme négociables (total)	1687 Autres dettes (total)	Total général												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (3) Type de taux d'intèrêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de réference et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 - (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
 - (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offens aux collectivités territoriales). (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

AR Prefecture

013-241300375-20221027-DEL179_2022-DE Reçu le 28/10/2022

013-241 Reçu le

	A	AR P	re	ef	ecture														
30	3 / :	75-20 L0/20	22	10	E de	E-00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,0	00'0	00'0	00'0
<u> </u>	A1.				<u>5</u> <u>6</u>														
					Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	00'0	0,00	00'00	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0
				Annuité de l'exercice	Charges d'intérêt (15)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
	DETTE) (suite)		′	Capital	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	RE DE I	9 et 166	_ 		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)														
	- REPARTITION PAR NATURE DE DET	ATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)	Emprunts et dettes au 01/01/N	Taux d'intérêt	Index (13)														
	TION	=TTE	mprunts		Type de taux (12)														
ES	EPARTI	E DE DI	В		Durée résiduelle (en années)														
IV - ANNEXES	Ш	ON PAR NATUR			Capital restant dû au 01/01/N	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0
	- ETAT DE	A1.2 – REPARTITION PAR N			Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)														
	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETT	A1.2 – R			Montant couvert	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00'0	00'0	00'0	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELEMEN				Couverture ? O/N (10)														
					Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	163 Emprunts obligataires (Total)	164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)	1641 Emprunts en euros (total)	1643 Emprunts en devises (total)	16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)	165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)	167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)	1675 Dettes pour METP et PPP (total)	1678 Autres emprunts et dettes (total)	168 Emprunts et dettes assimilés (Total)	1681 Autres emprunts (total)	1682 Bons à moyen terme négociables (total)	1687 Autres dettes (total)	Total général

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F. fixe : V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux variable simple ; E : fixe : V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux variable simple ; E : fixe : V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement defini comme la simple addition d'un taux variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement defini comme la simple addition d'un taux variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable simple addition d'un taux

⁽¹³⁾ Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

⁽¹⁴⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽¹⁵⁾ II s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

013-241300375-20221027-DEL179_2022-DE Reçu le 28/10/2022 IV - ANNEXES

	AR	Prefecture	<u> </u>			\neg									
2: C.		% pan	9_2022) 0,00		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
4		Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)		0,00		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
		Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)		0,00		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
TAUX		Niveau du taux à la date de vote du budget													
RE DE	FA S	Taux maximal après couver- ture éventu-													
R STRUCTU	PRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1	Coût de sortie (7)		0,00		00'0		00'0		0,00		0,00		00'0	00'0
RUNTS PA	URE DE 1	Taux maximal (6)													
S EMPF	STRUCI	Taux minimal (5)													
TION DE	TS PAR	Dates des périodes bonifiées													
PART															
TE - RE	DES EN	Type d'indices (4)													
DE LA DET	A1.3 – REPARTITION DES EM	Capital restant dû au 01/01/N (3)		0,00		0,00		00'0		0,00		0,00		0,00	00'0
ILAN – ETAT	A1.3 – RE	Nominal (2)		0,00		0,00		00'0		00'0		0,00		00'0	00'0
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		Organisme prêteur ou chef de file													
		Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)	TOTAL (A)	Barrière simple (B)	TOTAL (B)	Option d'échange (C)	TOTAL (C)	Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)	TOTAL (D)	Multiplicateur jusqu'à 5 (E)	TOTAL (E)	Autres types de structures (F)	TOTAL (F)	TOTAL GENERAL

013-Reçi

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indices rone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

	8	CC VALLEE DES BAUX ALPILLE	Ś	- REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022	ıdget) - 2022			013- Reçı	
		<u> </u>	- ANNEXES				2	24 .	
ELEMENTS D	U BILAN – E	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TY	: - TYPOLOGIE DE	POLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	DE L'ENCOURS		A1.4		
	•	A1.4 – TYPOLOGIE D		E LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	URS (1)			0375 8/10	AR
Inc	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	-20221	Pref
Structure			ces indices		est un indice hors zone euro				ec
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	0	0	0	0	0			tur
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	0,00	00'0	0,00	0,00	00'00			e
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	0,00	00'0	0,00	0,00	00'0		_20	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0		22- D	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	00'0	00'00	0,00	0,00	00'00		E	
	Montant en euros	0,00	00'0	0,00	0,00	00'0			
	Nombre de produits	0	0	0	0	0			
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	00'0	0,00	0,00	0,00			
	Montant en euros	0,00	00'0	0,00	0,00	00'0			
	Nombre de produits	0	0	0	0	0			
(b) muniplicateur jusqu'a 5 ; muniplicateur jusqu'a 5 ; capé	% de l'encours	00,00	00,00	0,00	0,00	0,00			
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0			
	Nombre de produits	0	0	0	0	0			
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	00'00	0,00	0,00	0,00			
	Montant en euros	00'0	00'0	0,00	0,00	00'0			
	Nombre de produits						0		
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00		
	Montant en euros							0,00	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

			AR	. I	Pre	fec	tu	re			
013- Reçu	24. 1	1.3 (0375 8/10	-2 /2	0221	os bour 2	option F	□ 00'0	0,00	0,000	-D.00,0
	IV	A1.5			Primes éventuel	- oʻ		00'0	00'0	00'0	00'0
						Primes payées ns pour l'achat	d'option	00'0	0,00	0,00	00'0
					é Montant des						
		3			Périodicité	règ	intérêts (4)				
- 2022		FRTUR		couverture		t Date de fin du contrat					
it de budget)		DE COUV	TURE (1)	Instrument de couverture		Date de début du contrat					
REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022		ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	'ERATIONS DE COUVERTURE (1)		Notionnel de	l'instrument de		00'0	0,00	0,00	00'0
REGIE TOUR	XES	AIL DES C	ERATIONS		Nature de la	couverture (change ou	taux)				
	IV – ANNE	TE – DET	DES OPI		Tvne de	couverture	6				
CC VALLEE DES BAUX ALPILLES	- NI	r de la det'	A1.5 – DETAIL DES OP			Organisme co-contractant					
CC VALLI		'N – ETA'	A			Date de fin du contrat					
		TS DU BILA		Emprunt couvert		Capital restant dû au 01/01/N		0,00	0,00	0,00	0,00
		ELEMEN		Emp		Référence de l'emprunt couvert					
					Instruments de couverture	(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		Taux fixe (total)	Taux variable simple (total)	Taux complexe (total) (2)	Total

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

						_						
l۲	013-241	12.0	Z			£	ر حدد	ure	e ===			DE
	Reçu le	2	B / :	75-20 L0/20	22 22	ınıt (8)	Avant opération Après opération	amia	19_	202	· Z - I	15
		N	A1.5				près ol	an a				
			Ą			Catégorie d'empr	ation A					
						Catégo	Avant opération	conver				
							Ava	000	0,00	0,00	00,00	
						ntrat		0,0	0,	0,	0,	
						on np	Produits c/768					
						origine'	Produit					
						depuis						
			ш			Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		00'0	00,00	0,00	00'0	
22	3		<u>ruri</u>			its con	88					
. 20,			/ER	ite)		t produ	Charges c/668					
1000	i di) (OO)	ns) (arges e	Charg					
4	5		DE C	KE (1	ure							
projet			SNO	TUF	couvert		anx					
N			ATIC	IVER	ent de		Niveau de taux					
PEGIE TOI IBISME - DM (projet de bildaet) - 2022			ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)	Effet de l'instrument de couverture	(7)	Niv					
			<u>S</u>) DE	fet de l'	Taux reçu (7)						
THU	-	S	L DE	ONS	Ef	Та	Index					
		EXE	ETAI	RATI			드					
<u>п</u>	2	IV – ANNEXES	- D	OPEI								
	į	V –	TTE	ES (e taux					
ZIV		2	A DE	AIL D			Niveau de taux					
CO VALLEE DES BALIX AL DILLES	3		JE L)ET/		oayé	z					
			AT I	1-9		Taux payé						
\ \ \ \			– ET	A1.			Index					
ر	•		AN-									
			U BII									
			rs Di				Référence de l'emprunt couvert					
			IENT				ce de l'el					
			LEN				iférence					
			В				<u>~</u>					
						ure	e le					
						souvert	e, indiquontrat)		(total)) (2)		
						nts de .	cnaque ligne, indiqu numéro de contrat)	=	simple	e (total	Total	
						Instruments de couverture	(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	aux fixe (total)	Taux variable simple (total)	Faux complexe (total) (2)		
						<u>=</u> (<u> </u>	Taux fi	Taux v	Taux c		

- (5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
- (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

	AR Prefecture AR Prefecture AR Prefecture	
013 Rec		IV
	ELEMENTS DU BLAN – ETAT DE LA DETTE	A4.C
	AUTRES DETTES	A1.6

 ${\bf A1.6-AUTRES\ DETTES} \\ {\bf (Issues\ des\ engagements\ juridiques\ pris\ autres\ que\ ceux\ destinés\ à\ financer\ la\ prise\ en\ charge\ d'un\ emprunt)}$

	AR Prefecture	LLES - REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022	
	013-	ANNEXES	IV
	ELEME	NTS DU BILAN	
L	METHODES UTILISEES	POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	
CGCT): €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2051 Concessions et droits similaires	2	25/09/2017
L	2131 Constructions de bâtiments administratifs	30	25/09/2017
L	2135 Inst. générales,agencem, aménagem des constructions: bât.ad	30	25/09/2017
L	2182 Camions et véhicules industriels	12	25/09/2017
L	2182 Voitures et véhicules légers	7	25/09/2017
L	2183 Matériel de bureau	5	25/09/2017
L	2183 Matériel informatique	3	25/09/2017
L	2184 Mobilier	12	25/09/2017
L	2188 Autres immobilisations : signalétique	15	25/09/2017

-	CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE TOURISME AR Préfecture	DM (projet de budget) - 2022	
013 Reç	241300375-20221027-DEL179_2022-DE IV	ANNEXES	IV
	ELEM	NTS DU BILAN	
	ETAT DES PROVISIO	NS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
	PROVISION	NS ET DEPRECIA	TIONS BUDGET	AIRES		
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS	ET DEPRECIATION	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES		
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

	AR Prefecture AR Prefecture	.LES - REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022	
013- Reçi	241300375-20221027-DEL179_2022-DE IV +	ANNEXES	IV
		NTS DU BILAN T DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

	AR Prefecture	LLES - REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022	
013- Reçi	241300375-20221027-DEL179_2022-DE IV	- ANNEXES	IV
		ENTS DU BILAN TIONS FINANCIERES – DEPENSES	Δ4 1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
II .	ISES TOTALES A COUVRIR PAR DES DURCES PROPRES =A + B	0,00	0,00	II 0,00
16 Emp	orunts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépens (B)	ses et transferts à déduire des ressources propres	0,00	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	12 281,66	12 281,66

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

		C VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE TOURISME - AR Préfecture	DM (projet de budget) - 2022	
	013- Reçu	241300375-20221027-DEL179_2022-DE IV	- ANNEXES	IV
ı		ELEM	ENTS DU BILAN	
		EWIII IBKE DES VIERA	TIONS FINANCIERES - RECETTES	Δ4 2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECET	TES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	V 239 395,10	-60 000,00	VI0,00
Ressou	rces propres externes de l'année (a)	61 100,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	61 100,00	0,00	0,00
10228 26	Autres fonds globalisés Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières			
Ressou	ırces propres internes de l'année (b) (3)	178 295,10	-60 000,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations			
2805	Licences, logiciels, droits similaires	17 129,08	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	3 505,36	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 299,76	0,00	0,00
28188	Autres	82,00	0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	154 278,90	-60 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	179 395,10	0,00	0,00	38 502,61	217 897,71

	Mon	tant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	12 281,66
Ressources propres disponibles	VIII	217 897,71
Solde	IX = VIII - IV (5)	205 616,05

 $^{(1) \} Les \ comptes \ 15, \ 169, \ 26, \ 27, \ 28, \ 29, \ 39 \ et \ 481 \ sont \ \grave{a} \ d\acute{e}tailler \ conformément \ au \ plan \ de \ comptes.$

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.

	CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE TOURISME - AR Préfecture	DM (projet de budget) - 2022	
	013- 241300375-20221027-DEL179_2022-DE Reculle 28/10/2022 IV	- ANNEXES	IV
ı		ENTS DU BILAN	A6
•	ETAT DES CE	ARGES TRANSFEREES	A

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV - ANNEXES

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

			AR Prefecture	
013- Reçu	24 .	1.30 e 2	0375-20221027-DEL179_2022-DE 8/10/2022	
	N	A7		

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
 - (7) Indiquer le chapitre.

AR Prefecture							7										
013- Reçu	241 le	3003 28/	75-20 L0/20	221027-DE. 22 8 9 9	abital 	022	0 - DF				0,00				9	9	0.00
	N	B1.1		arantie au cou l'exercice	En												
		ш		Annuité garantie au ccurs de l'exercice	En intérêts (8)		0.00	`			00'0				9	00.5	0.00
				Indices ou devises pouvant	modifier l'emprunt												
				Catégorie d'emprunt	(2)												
				de vote (6)	Niveau de taux												
			111	Taux à la date de vote du budget (6)	Index (4)												
		S	REGII	Taux	Taux (3)												
		RECU	R LA	tial	Taux actua-												
	SET F		Taux initial	Index (4)													
		NNE:	ZANT		Taux (3)												
		TS DC A RE(S GAI	Périodi- cité des rem- bour-	sements (2)												
	ES	EMEN	RUNT	Durée rési-	duelle												
2022	IV – ANNEX	N – ENGAGI GARANTIS I	B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	Capital restant dù au 01/01/N			0.00				00'0				c c	0,0	0.00
jet de budget) -	N	ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1 – ET/	Montant initial			0.00	`			0,00				9	0000	0.00
SME - DM (pro		4GEMENTS		Organisme prêfeur ou	chef de file												
- REGIE TOURI		ENG/		Objet de l'embrunt garanti													
AUX ALPILLES				Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Année Profil												
:C VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022 -				Désignation du bénéficiaire		Total des emprunts	contractés par des collectivités ou des	EP (hors logements	Total des emprunts	autres que ceux	contractés par des	collectivities on des	EP (nors logements	Total des emprunts	contractés pour des	opérations de	TOTAL GENERAL

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

	AR Prefecture	LLES - REGIE TOURISME - DM (projet de buaget) - 2022	
013 Rec	 241300375-20221027-DEL179_2022-DE	- ANNEXES	IV
		UL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	,	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	13 380,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1711	0,00

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

	CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE TOURISME - AR Préfecture	DM (projet de budget) - 2022	
013 Reçi	241300375-20221027-DEL179_2022-DE IV	ANNEXES	IV
		– ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

AR Prefecture	LES - REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022	
013- 241300375-20221027-DEL179_2022-DE Recu le 28/10/2022	- ANNEXES	IV
	- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CON	ITRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

⁽²⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

	AR Prefecture	.LES - REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022	
013-	241300375-20221027-DEL179_2022-DE IV:	- ANNEXES	IV
		- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	54.5
	ETAT DES CONTDATS	DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

	AR Prefecture	LLES - REGIE TOURISME - DM (projet de buaget) - 2022	
013- Reci	141300375-20221027-DEL179_2022-DE	- ANNEXES	IV
		- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1 6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à	Dette en capital	Annuité à verser au cours de l'exercice		
8017 Subve	entions à verser en annuités				0,00	0,00			
8018 Autre	s engagements donnés				0,00 0,00		0,00		
Au profit d	organismes publics				0,00	0,00	0,00		
Au profit d'	'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00		
	TO ⁻	0,00	0,00	0,00					

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

	CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE TOURISME AR Préfecture	- DM (projet de budget) - 2022	
	013- 241300375-20221027-DEL179_2022-DE 	- ANNEXES	IV
ı	ENGAGEMENTS HORS BILA	– ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
	FIALUES	NGAGEMENTS RECUS	B17

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice	
, i	ntions à recevoir par annuités (annuit	és restant à recevoir)	0,00					
8028 Autres	s engagements reçus				0,00	0,00 0,00		
A l'exceptio	on de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00	
Engagemen	nts reçus des entreprises	•			0,00	0,00	0,00	
	Т	OTAL	0,00	0,00				

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE TOURISME	DM (projet de budget) - 2022	
013- 241300375-20221027-DEL179_2022-DE Recule 28/10/2022	- ANNEXES	IV
	IENTS HORS BILAN CRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

ı	CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE TOURISME -	DM (projet de budget) - 2022	
	013- <mark>241300375-20221027-DEL179_2022-DE </mark>	- ANNEXES	IV
	ENGAGE	IENTS HORS BILAN	
ı	AUTORISATIONS D'ENGA	GEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

AR Prefecture																									
)13- Reçu	241 le	30 21)375- 3/10/	2022 2022		00,0	9 00'0	20.	22- 0 0 0 0	6,00	1,00	8	1,00	1,00	, 6 8 8 9 9 9	00'0	0,00	00'0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00
				EMPLO	0																				
	N	C1.1		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLO BUDGETAIRES EN ETPT (4)	AGENTS NON TITULAIRES	00'0	00'0	00'0	00,00	00'9	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'9
				EFFECTIFS BUDG	AGENTS TITULAIRES	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00,0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
			\$ (3)	TOTAL	00'0	00'0	00'0	00'0	00'9	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'9	
		VEL AU 01/01/N	L AU 01/01/N	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	ES		. DU PERSONNEL AU 01/01/N	DU PERSON	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS	00'0	00'0	00'0	0,00	00'9	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'9
	IV – ANNEXE		C1.1 – ETA1	C1.1 – ETAT D CATEGORIES (2)							O	O	0	O	ပ ပ										
		AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – EI		GRADES OU EMPLOIS (1)		EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	Directeur général des services	Directeur général adjoint des services	Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53	FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	Chargé de commercialisation	Chargé de mission WEB	Chargé mission de communication Part Presse	Conseillère en séjour	Gestionnaire compt Régie AV RE Responsable qualité accueil	FILIERE TECHNIQUE (c)	FILIERE SOCIALE (d)	FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)	FILIERE SPORTIVE (g)	FILIERE CULTURELLE (h)	FILIERE ANIMATION (i)	FILIERE POLICE (j)	EMPLOIS NON CITES (k) (5)	TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0.8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

		AR Prefecture													
	13-24 eçu	113 (le 2	103 28/	75-20 10/20	22 22	10	27-	ĐĒ	11.1	. 7 :	 .	20	22	-DE	
		ΛΙ	C1.1		CONTRAT	Nature du contrat 5)		CDI	CDI	CDI	СББ	CDI	CDI		
2022					00	Fondement du contrat (4)		А	A	∢	⋖	A	A		
- REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022			DU PERSONNEL AU 01/01/N	PERSONNEL AU 01/01/N (suite)	REMUNERATION (3)	Euros	146 165,88	24 105,96	22 051,56	23 538,00	19 913,04	29 427,84	27 129,48	00'0	146 165,88
- REGIE TOURIS			DU PERSON	ERSONNEL A	REM	Indice (8)									
		IV – ANNEXES		C1.1 – ETAT DU P	SECTEUR	(2)		ADM	ADM	ADM	ADM	ADM	ADM		
CC VALLEE DES BAUX ALPILLES			D'INFORMATI	C1.1 -	CATEGORIES	(1)		0	ပ	ပ	O	ပ	ပ		
Õ			AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAI		AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N		Agents occupant un emploi permanent (6)	Chargé de commercialisation	Chargé de mission WEB	Chargé mission de communication Part Presse	Conseillère en séjour	Gestionnaire compt Régie AV RE	Responsable qualité accueil	Agents occupant un emploi non permanent (7)	TOTAL GENERAL

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).
S. Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sporfif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuells bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):
3. a "article 3. 1 er alinea a accoissement d'activité.
3. a "article 3. 1 er alinea a accoissement d'activité.
3. a "article 3. 1 er alinea a accoissement d'activité.
3. a "article 3. 2 fine alinéa a accoissement d'activité.
3. a "article 3. 2 fine alinéa a accoissement d'activité.
3. a si carde d'amposine d'un emploi.
3. a "assence de carde d'amposine d'un emploi.
3. a service le propriet d'un fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3. a sensore de carde d'amposité à l'ordent des serviches au la nature des fonctions le justifient.
3. a sensore de carde d'amposité à l'ordent des communes de moins de 1 000 habitants et des accidantes des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composées de communes de moins de 1000 habitants et des groupements composées de communes de moins de 1000 habitants et des groupements composées de communes de moins de 1000 habitants et des groupements de l'action d'un autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de changement de périment de périment de périment de périment de périment de loi n' 2012.347 : contrat d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de changement de changement de loi n' 2012.347 : contrat d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou d' l'établissement en de suppression d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou de l'action d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou de l'action d'une autorité du l'action d'une autorité de l'action d'une autorité de l'action d'action de l'action d'action d'ac

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

AR Prefecture AR Prefecture AR Prefecture	
013	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Attaché territorial	А	1	62 900,00
Adjoint administratif territorial	С	1	35 483,00
Adjoint du patrimoine territorial	С	1	36 758,00
Adjoint du patrimoine territorial	С	1	42 859,00
TOTAL GENERAL	A C	4	178 000,00

⁽¹⁾ Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022 AR Préfecture	
013- 241300375-20221027-DEL179_2022-DE Reculle 28/10/2022 IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELÉ MENTS D'INFORMATIONS LISTE DES OPCANISMES DANS LES OUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
<u>Autres</u>				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, \ldots).

	CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE TOURISME - AR Préfecture	DM (projet de budget) - 2022	
013 Rec	241300375-20221027-DEL179_2022-DE V	- ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS			
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE			C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

CC VALLEE DES BAUX ALP LLES - REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022

013-241300375-20221027-DEL179_2022-DE

- ANNEXES RRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 36

VOTES: Pour: 36 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation: 21/10/2022

Présenté par (1), A le

Le 27/10/2022

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALI OGLOU Grégory	PV. ulv.
ARNOUX Jacques	hund
BISCIONE Marion	PB
BLANC Patrice	AS
BLANCARD Béatrice	Ser as year of
BODY-BOUQUET Florine	4
CALLET Marie-Pierre	
CARRE Jean-Christophe	
CASTELLS Céline	Sala
CHERUBINI Hervé	104
CHRETIEN Muriel	Miss.
COLOMBET Gabriel	
DORISE Juliette	5
ESCOFFIER Lionel	()
FAVERJON Yves	Y
FRICKER Jean-Pierre	
GALLE Michel	4
GARCIN-GOURILLON Christine	0
GARNIER Gérard	
GESLIN Laurent	Superior VI

	CC VALLEE DES BAUX ALPI LES - REGIE TOURISME - DM (projet de budget) - 2022 AR Prefecture				
- :	41300375-20221027-DEL179_2022-DE IV - ANNEXES		IV		
u	1e 28/10/2022 ARRETE ET SIGNATURES		D		
	JODAR Françoise	111			
	LICARI Pascale				
	MANGION Jean				
	MARECHAL Edgard				
	MARIN Bernard	Stown	(
	MAURON Jean-Jacques				
	MILAN Henri		,		
	MISTRAL Magali	THE COLUMN THE PROPERTY OF THE			
	MOUCADEL Stéphanie				
	OULET Vincent	ay)			
	PELISSIER Aline	So JUI			
	PLAUD Isabelle		Λ.		
	PONIATOWSKI Anne	Housew			
	ROGGIERO Alice	PIE			
	SALVATORI Céline	(by 1			
	SANTIN Jean-Denis	B			
	SCIFO-ANTON Sylvette	lu	if		
	THOMAS Romain	me I			
	UFFREN Marie-Christine	A			
	WIBAUX Bernard	M			

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(2) L'assemblée délibérante étant : .

⁽¹⁾ Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...